

macroéconomique. La transition énergétique – qui pousse à éviter drastiquement le recours aux énergies fossiles – aboutira inmanquablement à une diminution de l’offre en électricité. La révolution numérique semble pourtant en demander de plus en plus. Sans oublier qu’au-delà des humains nécessaires au prélèvement des matériaux dans notre environnement, certains de ceux qui composent les machines et robots à intelligence artificielle se raréfient déjà. Les défis sont donc énormes et les problèmes ne seront pas simples à résoudre.

M. le président. – L’incident est clos.

4.1 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l’Éducation, intitulée «Rémunération des droits d’auteur sur les chansons et partitions»

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – En novembre dernier, Madame la Ministre, je vous ai demandé des éclaircissements sur la Société des éditeurs de musique (SEMU). Pour rappel, cette dernière avait demandé à des écoles de signer une convention. Il s’agissait d’une licence de propriété intellectuelle concernant l’utilisation des partitions de musique ou des paroles de chansons, qui ne relèvent plus de l’exception de reproduction accordée à l’enseignement depuis l’adoption de la loi du 22 décembre 2016. Contrairement à l’affiliation à Reprobel, les établissements ne sont guère obligés de s’affilier à la SEMU, même si elle dispose d’un monopole de fait dans la gestion des droits exclusifs de reproduction graphique des partitions. Cependant, les écoles restent peu informées de ces questions.

Vous m’avez répondu avoir interpellé le SPF Économie sur la question de savoir si, au regard des nouvelles dispositions fédérales, la SEMU demeurerait compétente, non seulement pour les droits relatifs aux partitions, mais également les droits relatifs aux textes de chansons. Le SPF Économie s’était engagé à étudier la question et à apporter les éclaircissements nécessaires.

Le SPF Économie vous a-t-il fourni les réponses à nos questions? Au vu de la complexité de la matière, ne serait-il pas pertinent d’informer les écoles sur la question des droits d’auteur et ses exceptions, en particulier en ce qui concerne les partitions et les chansons? Est-il prévu de publier une nouvelle circulaire pour apporter des éclaircissements?

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l’Éducation. – À ce jour, je n’ai aucun élément neuf de la part du SPF Économie quant à la compétence de la SEMU pour les paroles de chansons. Pour rappel, après le séminaire organisé le 10 novembre dernier par le SPF Économie, les services de la Chancellerie et du Conseil juridique avaient introduit une première demande auprès de la personne renseignée par le SPF Économie

comme étant l’interlocuteur pour cette question, M. Benoît Kozlovsky, inspecteur. Le 8 janvier dernier, ce même service a adressé un courriel à M. Kozlovsky pour lui rappeler la demande, courriel resté sans réponse. À la demande réitérée par téléphone, il y a deux semaines, la seule réponse a été l’assurance de traiter rapidement cette question. Constatant l’impossibilité d’obtenir le moindre élément de clarification, je viens de solliciter le Centre d’expertise juridique (CEJ) pour la constitution du dossier. L’objectif est d’interpeller directement le ministre fédéral de l’Emploi, de l’Économie et des Consommateurs, par l’entremise du ministre-président de notre Fédération.

Il est impératif d’actualiser la circulaire 3529 du 19 avril 2011 qui n’est plus à jour. Pour ce faire, nous devons connaître précisément les compétences de la SEMU dans ce domaine, eu égard aux nouvelles dispositions légales au sujet des droits d’auteur. Dans le même souci d’apporter une information claire et actualisée aux écoles, mon administration finalise en ce moment, avec la collaboration du CEJ, une circulaire sur la question des droits d’auteur et ses exceptions, en particulier en ce qui concerne l’exception de la reprographie parce que l’établissement de la tarification par Reprobel et les tarifs appliqués ont été modifiés.

Je ne doute pas que vous reviendrez sur cette question. Je pourrai alors apporter les clarifications en fonction de ce que nous aurons reçu des autres niveaux de pouvoir.

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – Madame la Ministre, j’attends moi aussi les informations. Si la nouvelle circulaire remplaçant la circulaire 3529 de 2011, à la suite des informations que vous recevrez du SPF Économie, ne sort pas rapidement, je me permettrai de vous interroger une nouvelle fois ultérieurement.

4.2 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l’Éducation, intitulée «Vertus pédagogiques du sous-titrage et les devoirs de diffusion en version originale de la télévision publique»

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – Le déficit de connaissance d’une seconde langue chez les jeunes francophones s’est accru. Seuls 19 % d’entre eux connaissent le néerlandais et 17 %, l’anglais, tandis qu’au nord du pays, les chiffres atteignent respectivement 59 % et 52 %. Une langue s’apprend mieux dans un environnement qui incite à la parler. L’entendre systématiquement permet de maîtriser les structures des phrases et la sonorité des mots. On sait qu’un jeune passe en moyenne trois heures par jour devant la télévision. Pourquoi donc ne pas utiliser ce loisir comme un vecteur puissant d’apprentissage?

Mon intervention porte donc sur l'importance de la version originale (VO) à la télévision. En effet, depuis 2008, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté une résolution visant à sous-titrer les déclarations des néerlandophones et des germanophones. Le contrat de gestion de la RTBF comporte, quant à lui, une obligation de sous-titrer les interventions en langue étrangère «dans la mesure du possible», ce qui conduit les journalistes, pris par des considérations de temps, à faire du doublage.

En principe, les films diffusés le lundi soir sur nos chaînes publiques doivent être en VO. Mais très souvent, il s'agit de films en français. Quand bien même, la télévision numérique permet de choisir parmi des versions multilingues de ses fictions, mais l'annonce de cette possibilité est très discrète. Je l'avais mentionné lors d'une précédente question, les enfants préfèrent lire des mots qu'ils connaissent déjà. Lire tout en visionnant l'image ne pourrait qu'améliorer, d'une part, leur maîtrise d'une autre langue et, d'autre part, leur niveau de lecture, que l'on sait très faible en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Madame la Ministre, sachant que le contrat de gestion de la RTBF sera bientôt révisé, en tant que membre du gouvernement et gardienne d'une éducation d'excellence de nos enfants, avez-vous informé votre collègue, le ministre des Médias, des vertus pédagogiques du sous-titrage? Quelles sont les politiques que vous avez menées à cet égard?

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – Dans la note d'intention du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles concernant le contrat de gestion de la RTBF, à propos des missions de service public, le gouvernement a l'intention de confirmer celle énoncée dans le domaine de l'éducation, conçue elle aussi de manière transversale et visant le sous-titrage et l'apprentissage des langues ainsi que les différentes collaborations avec le secteur de l'enseignement.

Par ailleurs, la volonté du gouvernement est de confirmer le rôle de la RTBF en tant que média ouvert à la diversité sous toutes ses formes: diversité culturelle, diversité dans son offre de contenu spécifique pour les enfants et les adolescents, diversité dans la représentation d'une société plurielle et interculturelle, diversité dans l'offre de contenu destiné à des populations d'origine étrangère en Fédération Wallonie-Bruxelles et des expatriés, ouverture linguistique via le sous-titrage et diversité au sein de son personnel.

Consciente de l'importance des vertus pédagogiques du sous-titrage, notamment en termes d'apprentissage des langues étrangères – je vous rejoins sur ce sujet –, je relayerai cette question lors des négociations relatives au contrat de gestion. Je ne doute pas que votre groupe l'ait fait, de son côté, lors des discussions qui ont eu lieu dans

ce parlement.

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – Même si je n'en doutais pas, je suis heureuse de savoir que vous considérez également ce média, en particulier le sous-titrage, comme un outil pédagogique. Si chacun de nous s'y met pour faire avancer les choses et accroître la présence du sous-titrage, j'imagine que nous verrons augmenter la proportion de films sous-titrés.

4.3 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Attitude de certains enseignants lors de la grève du 27 février 2018»

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – Le mardi 27 février dernier s'est tenue une grève nationale à laquelle ont participé une partie des enseignants. Pouvez-vous me dire s'ils ont été nombreux? Dans quelle région la grève a-t-elle été le plus suivie par le corps enseignant?

J'ai appris que des enseignants, notamment d'un athénée de Liège, qui faisaient piquet de grève à l'entrée de l'établissement, ont encouragé des élèves, parfois d'à peine 13 ou 14 ans, à rentrer chez eux pour aller s'amuser ou jouer à la console de jeu, leur affirmant qu'ils ne risquaient ni retenue ni mot dans le journal de classe. Un tel comportement est déjà choquant de la part d'un enseignant, symbole de l'autorité. Mais pire, des professeurs auraient également conseillé aux élèves d'aller faire la fête dans le quartier du Carré, car ils ne pourraient de toute façon pas pénétrer dans l'école. Sachant que le Carré est connu pour ses débits de boisson et sa vie nocturne, nous pouvons franchement nous demander s'il est opportun et pédagogique, pour un professeur de surcroît, d'y envoyer un jeune adolescent. Des incidents de ce genre vous ont-ils été rapportés? D'autres incidents ont-ils eu lieu aux abords des établissements?

Si je ne m'abuse, les écoles sont tenues, en cas de grève, d'organiser un accueil minimum pour les élèves, à défaut de pouvoir leur donner cours. Il semblerait que cette consigne ne soit pas respectée partout: certains élèves se sont trouvés devant une porte close, dans le froid, sans avoir toujours la possibilité de rentrer chez eux.

Que comptez-vous faire pour éviter que des élèves, parfois très jeunes, se retrouvent à la rue lors de grèves? Que risquent les enseignants qui ont renvoyé les élèves, alors que ces derniers souhaitaient rentrer dans leur école?

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – Renseignements pris auprès de mon administration, il est trop tôt pour disposer des chiffres émanant d'une source administrative concernant la grève du 27 février dernier. Les jours de grève faisant l'objet d'une déduction sur le traite-